

PROGRAMME FORMATION MOBILITE DES CONDUCTEURS DE TAXI

Objectifs pédagogiques

Appliquer la réglementation locale relative à l'exploitation des taxis ◊ Identifier les principaux lieux et axes routiers de son territoire

Public et Pré-requis concerné

Conducteur de taxi titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen

Méthodes pédagogiques

La pédagogie sera active et participative (Apports du formateur- échanges d'expériences)

Moyens pédagogiques

Arrêtés nationaux et préfectoraux

Utilisation d'un ordinateur, vidéoprojecteur

Animation

- Formateurs - chauffeurs taxi - experts du métier.

Titulaires d'une spécialisation en transport (diplôme, permis, certification, attestation de capacité) en lien avec la formation dispensée.

Modalité d'évaluation

Evaluation au fur et à mesure de la progression
Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences

Evaluation de la formation

Feuilles de présence émargées par les stagiaires

Tour de table en fin de formation

Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

Validation de la formation

- Certificat de réalisation
- Attestation de suivi de formation

Capacité d'accueil

Le nombre de stagiaires par session est de 18 maximum.

Durée et modalités de la formation

14h00 sur 2 jours en présentiel

Horaires

8h30-12h00 / 13h00-16h30

Calendrier 2022

Dates de la formation

Premier semestre 2022

10 et 11 mars
09 et 10 juin

Second semestre 2022

08 et 09 septembre
08 et 09 décembre

Lieu de déroulement de la formation

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

35 rue Sarah Bernhardt
BP 75 - 85002 La Roche sur Yon

Coût de la formation

300.00 € nets de taxes
(NOS PRESTATIONS NE SONT PAS ASSUJETTIES A LA TVA)

Contact

Mme Patricia HOBE – Responsable Administrative

Accueil physique au secrétariat:
Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Coordonnées du secrétariat
Tél : 06.03.77.73.65 -- secretariatsdtv85@gmail.com

Délais d'accès à la formation : merci de nous contacter

Accessibilité

Le CFT85 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap.

Contactez-nous afin d'étudier ensemble la faisabilité de votre projet.

Monsieur Jean-Paul VERNAGEAU
Responsable du centre de formation

Tél : 06.09.96.76.76 -- sdtv85@wanadoo.fr

CONTENU DE LA FORMATION MOBILITE DES CONDUCTEURS DE TAXI

PREMIERE JOURNEE - 7 HEURES

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Topographie et tourisme de la Vendée

Connaissance des trajets départementaux et urbains,

Connaissance des curiosités locales, monuments et lieux historiques

DEUXIEME JOURNEE - 7 HEURES

REGLEMENTATION DEPARTEMENTALE

La connaissance des structures préfectorales et municipales

Les caractéristiques de la réglementation départementale des taxis (tarification et les équipements obligatoires)

Transports médicaux compris

Le conducteur de taxi souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen est tenu de suivre un stage de formation à la mobilité

Arrêté du 11 août 2017-Article 2